



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Dépôt direct obligatoire pour les crédits d'impôt

**Les plus pauvres souffriront de cette mesure
prévoient les travailleurs sociaux**

(Montréal, le 22 février 2011) Par la voix de son président, M. Claude Leblond, T.S., l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec réclame du ministre du Revenu du Québec, M. Raymond Bachand, qu'il abandonne le recours obligatoire au dépôt direct pour le versement des crédits d'impôt. L'OTSTCFQ appuie en ce sens les revendications exprimées par le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le Front commun des personnes assistées sociales et l'Union des consommateurs, de même qu'il salue la motion présentée à l'Assemblée nationale par le député Amir Khadir de Québec Solidaire.

« La mesure décrétée par Revenu Québec sera dramatique pour plusieurs milliers de personnes ayant droit à ce crédit, mais qui en seront privées parce qu'elles ne possèdent pas de compte bancaire. Cette mesure leur causera un préjudice grave et constitue à nos yeux une injustice sociale majeure que le ministre a le devoir de corriger sans délais », de déclarer M. Leblond.

Les travailleurs sociaux dénoncent depuis longtemps l'insuffisance des prestations d'aide sociale qui ne permettent même pas aux personnes de satisfaire leurs besoins fondamentaux de base, comme l'alimentation, le logement et l'acquisition de produits et de services essentiels. Les quelques avancées qui ont été faites au cours des dernières années telle que la gratuité des médicaments pour les personnes considérées aptes au travail et l'indexation complète des prestations, n'assurent pas à ces personnes un revenu décent. L'obligation de détenir un compte bancaire et de recourir au dépôt direct pour toucher les crédits d'impôt devient une autre embûche dont auraient facilement pu se passer ces personnes qui en ont déjà plein les bras avec toutes sortes de contraintes.

En conclusion, le président de l'OTSTCFQ croit qu'à l'avenir *« le gouvernement devrait, avant de prendre des décisions qui touchent les personnes les plus vulnérables, prendre le temps de consulter les organismes qui sont en mesure de l'informer à l'avance des impacts potentiels. C'est une simple question de respect ».*

2.

L'OTSTCFQ, compte plus de 8 100 travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux, se préoccupe des personnes en besoin de services sociaux et promeut des principes de justice sociale, notamment par la recommandation de politiques sociales et économiques à l'intention des personnes désavantagées et en besoin de protection.

- 30 -

Source : Luc Trottier, directeur des communications, OTSTCFQ
ltrottier@otstcfq.org – 514 943-1435.